

BCA SERVICE CLIENT PT AIX
Bat B10 - Europarc PICHAURY
1330 Av. J R G G de la Lauzière
CS 90581
13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Téléphone : 04.42.29.19.17

Date du rapport : 13/08/2025 P2
Référence BCA : **23 043 135**
N° du Rapport : 0
Affaire :
Société :
Date de sinistre : 11/06/2025
N° de contrat : 127129892
N° de sinistre : 25492015742G
Réf. émetteur : A25059187

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Nous en avons transmis copie à votre assuré.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière (break)	
.	Genre : VP
N° de la formule du CI : 2023CJ66874	.
Immatriculation : GP-987-KG	Carrosserie : BREAK
Marque : HYUNDAI	En. : C
Modèle : TUCSON 2020 Tucson 1.6 T-GDi Hy	
Type : M10HMCVP004S573	Puiss. : 10 CV
N° de Série : TMA JC811B PJ200001	Pl.Ass. : 5
1ère mise en circ. le : 08/06/2023	Couleur : Gris vernie
Date certificat : 08/06/2023	
Kilométrage : 67 449 Km (relevé) / Km (retenu)	
PTAV : 1.56 T PTAC : 2.18 T	
Usures des pneus : AVG: 30%, AVD: 30% ARG: 20%, ARD: 20%	
Date de validité du contrôle technique : 08/06/2027	
Equipements : Peinture métallisée (option), KIT SECURITE (accessoire).	

Véhicule examiné avant travaux le 17/06/2025 .

PIECES COMMUNIQUEES : Déclaration de l'assuré (copie), Carte grise (copie), Photos des dommages (original), Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGE IMPUTABLE : collision avec un véhicule Choc à l'avant gauche à 315°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 29 575,00 € HTVA (35 490,00 € TVAC). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 19 500,00 € HTVA (23400,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 6 166 € HTVA

Différence des valeurs : 13 334,00 €

Le montant de l'expertise retenu ne comprend pas la TVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de ses conditions d'achat (L.L.D.). Cependant, si la facture des réparations est acquittée par le locataire, et que celui-ci n'est pas assujetti à la TVA, celle-ci est à prendre en compte.

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état. La meilleure offre émane de : Garage SV2A 2 RUE DE LA HOURETTE 25410 SAINT VIT Téléphone : 03.81.40.39.20 SIREN :533029583.

Nous sommes sans réponse à nos courriers attirant l'attention du propriétaire sur l'importance des dommages subis par son véhicule.

Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.

Dans le cadre de l'article susvisé, nous sommes en mesure de suivre les travaux de remise en état. Il s'agirait d'une mission distincte et rémunérée à ce titre. Elle devrait nous parvenir avant le début des travaux.

Nous avons informé de nos conclusions assuré, le 18/06/2025 à 07:17.



Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.

TVA récupérable = Oui

Le bon d'enlèvement vers l'épaviste a été réalisé le 07/07/2025

Nous avons informé le 07/07/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
C	FAISCEAU DE COMPARTIMENT MOTEUR	1 801,08	1	2	
C	PLANCHE DE BORD	1 668,87	1	2	
C	BERCEAU MOTEUR	1 544,54	1	2	
C	AIRBAG PASSAGER	1 199,29	1	2	
C	ECHANGEUR AIR-AIR	1 066,06	1	2	
C	TRANSMISSION AV G G	1 019,88	1	2	
C	COIFFE DE DOSSIER DE SIEGE AV G G	658,43	1	2	
C	PROJECTEUR G G	589,10	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AR D D	532,42	1	2	
C	JANTE AV G G	528,12	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV G G	524,14	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV D D	524,14	1	2	
C	PARE-BRISE	494,80	1	2	
CP	CAPOT-MOTEUR	448,02	1	2	
C	AIRBAG CONDUCTEUR	398,45	1	2	
CP	AILE AV D D	392,86	1	2	
C	FAISCEAU DE PARE-CHOCS AV	365,83	1	2	
C	FEU DIURNE G G	365,48	1	2	
C	CALCULATEUR D'AIRBAGS	354,75	1	2	
C	FACADE AV	349,47	1	2	
CP	AILE AV G G	341,62	1	2	
C	TRAVERSE DE PARE-CHOCS AV	313,29	1	2	
CP	PARE-CHOCS AV	309,85	1	2	
C	BRAS DE SUSPENSION AV G G	304,26	1	2	
C	SPOILER DE PARE-CHOCS AV	228,84	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AR G G	203,84	1	2	
C	AIRBAG DE SIEGE AV G G	192,13	1	2	
C	PNEUMATIQUE AV G G	168,00	1	2	30
C	PARE-BOUE AV G G	149,10	1	2	
C	PROTECTION SOUS-MOTEUR	128,27	1	2	
C	ENJOLIVEUR DE PARE-CHOCS AV	112,52	1	2	
CP	CHARNIERE G DE CAPOT-MOTEUR G	107,19	1	2	
CP	CHARNIERE D DE CAPOT-MOTEUR D	107,19	1	2	
C	AVERTISSEUR SONORE GRAVE	107,13	1	2	
CP	DOUBLURE D'AILE AV G PARTIE AV G	93,35	1	2	
C	GRILLE DE PARE-CHOCS AV	93,29	1	2	
C	ELARGISSEUR D'AILE AV G G	86,53	1	2	
C	CADRE DE PROJECTEUR G G	79,35	1	2	
C	DEFLECTEUR DE PARE-CHOCS AV	69,95	1	2	
C	RENFORT DE PARE-CHOCS AV	68,50	1	2	
C	ABSORBEUR DE PARE-CHOCS AV	67,53	1	2	
C	KIT DE COLLAGE DE PARE-BRISE	52,51	1	2	
C	SUPPORT LATERAL G DE PARE-CHOCS AV G	48,47	1	2	
C	ADHESIF DE CAPTEUR DE PLUIE	46,65	1	2	
C	COUVERCLE DE BOITE A FUSIBLES DE COMPAR	44,76	1	2	
CP	EMBOUT DE LONGERON AV G G	38,34	1	2	
C	GUIDE D'AIR G DE PARE-CHOCS AV G	38,02	1	2	
C	SUPPORT G DE PARE-CHOCS AV G	16,98	1	2	
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2	
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	2	

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
T	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION		1	2	
T	TRAINS AV, AR CONTROLE		1	2	
T	VEHICULE ELECTRIQUE/HYBRIDE MISE HORS/S		1	2	
T	AILES AV G, AV D ECHANGE		1	2	
D	CAMERA DE RETROVISEUR INTERIEUR DEPOSE/		1	2	
R	PASSAGE DE ROUE AV G REMISE EN ETAT G		1	2	
P	PASSAGE DE ROUE AV G PEINTURE ELEMENT R G		1	2	
D	RADIATEUR DE REFROIDISSEMENT MOTEUR DEP		1	2	
T	CIRCUIT DE CLIMATISATION MISE A NIVEAU		1	2	
T	ESSAI SIMPLE SUR ROUTE CONTROLE		1	2	

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	20.0	4.5 4.0	2.0	
Total Heures	20,0	8,5	2,0	11.0
Taux Horaire	45,00	47,65	45,00	45,00

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE		1 890,05
PIECES	(tva 20,00%)	27 443,19
INGREDIENTS DE PEINTURE	(22,00 €/H)	242,00
TOTAL HTVA		29 575,24
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		35 490,31

DEDUCTIONS

PART A CHARGE ASSURÉ (usures)	Changer : PNEUMATIQUE AV G G (30,00%)	50,40
TVA (Usuelles)		5 915,07
TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)		5 965,47

MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)	29 524,84
MONTANT DES TRAVAUX RETENU	29 575,00

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficiences
Sécurité des personnes	Ceintures	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)
Sécurité des personnes	Coussins gonflables	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)